

# Séparations parentales : quelle « juste place » pour l'enfant ?

## conférence par Olivier Limet<sup>1</sup>

« Lorsque les parents se séparent, c'est l'intérêt de l'enfant qui prime », dit-on.

Dans la majorité des séparations parentales « douces », les parents arrivent à se mettre (à peu près) d'accord sur ce qui leur paraît le plus important et le plus adéquat pour les besoins et dans l'intérêt de leurs enfants, au prix parfois de certains renoncements.

Face à de nombreuses séparations parentales très conflictuelles, c'est souvent au nom de *l'intérêt de l'enfant* que se justifient les positions des parents, et des intervenants professionnels le cas échéant. Parfois l'intérêt de l'enfant sert d'alibi ou de justification à des positions plus ou moins radicales, au risque de s'éloigner d'une attention sereine à l'enfant et à ses besoins. Dans des situations plus extrêmes, les enfants sont instrumentalisés, manipulés (consciemment ou pas) par l'un des parents ou par les deux.

Il ne s'agit donc pas seulement de mettre l'intérêt de l'enfant à l'avant plan, mais surtout de rechercher et préserver une « juste place » pour l'enfant dans les séparations parentales. Mais quels sont les écueils ou les courants qui mettent en péril cette navigation fine et exigeante ? Quelles balises pour les parents, les professionnels, et aussi les enfants concernés ?

*La conférence*, qui s'appuiera notamment sur des exemples concrets issus de témoignages – et sur un peu d'humour aussi, constituera une prise de recul. Elle sera l'occasion :

- de mieux cerner (et donc de pouvoir agir plus consciemment sur –) ce qui a amené notre société à connaître plus de séparations, ressentir plus de difficultés à se voir imposer une décision en tant qu'individus, à accorder plus de considération pour l'enfant, pour son intérêt et ses besoins, à prendre plus en compte l'égalité entre les parents ;
- de pointer certains effets de ces évolutions ;
- d'identifier, entre autres à partir d'exemples, des signaux d'alerte, tant chez les adultes (y compris chez soi-même) que chez les enfants ;
- de poser quelques balises de prévention et de « bientraitance », qui permettraient d'accorder une « juste place » à l'enfant vivant la séparation de ses parents.

*Le débat* qui suivra la conférence sera mené par un(e) modérateur/trice qui, veillera à dépasser « le cas personnel » pour élargir la réflexion.



<sup>1</sup> **Olivier Limet** est licencié en politique économique et sociale, consultant et formateur, enseignant, et membre d'une équipe pluridisciplinaire en psychiatrie. Il intervient (consultations, conférences, formations) tant auprès de professionnels de diverses disciplines (médiateurs, avocats, psychologues, magistrats, éducateurs, assistants sociaux ...) qu'auprès de parents. Il est l'**auteur de PARENTS SEPARES : CONTRAINTS A L'ACCORD ? Une analyse à partir de la loi de 2006 sur l'hébergement égalitaire : contexte, discours et pratiques du judiciaire face à la non-représentation d'enfants**, Liège, Edi.pro, 2009.

L'intervenant propose, aux associations et centres qui souhaitent l'organiser, un suivi plus approfondi pour des groupes de 10 à 15 participants, à partir de thèmes tels que ceux abordés à cette conférence. Voir aussi <http://www.limet.be/formations-et-colloques/>